

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, E. ROUSSEL, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY
CR N°2018-62 SA/ST

Réunion Conseil Municipal du 4 juin 2018

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ PELTIER
BADER ROYER LAGO WEHRLLEN CASTELA JEANDEL JACOB GAUCHÉ PIGNOT
DEVITERNE HAUSERMANN CHIARAMIDA

Absents excusés :

S. DUSSIAUX a donné pouvoir à M. PICCOLI
C. SIMON a donné pouvoir à N. HOUDRY
ML. MASSON a donné pouvoir à G. NICOLA
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à M. OGIEZ
M. MARCHAL-BATT a donné pouvoir à V. BADER
J. ENEL a donné pouvoir à D. DEVITERNE

Absente : M. AMOUROUX

Secrétaire : D. DEVITERNE

Le Maire remercie D. PELTIER pour la bonne organisation de la Boucle verte. Cette édition a été une réussite puisqu'elle a réuni + de 300 participants. Elle remercie également les enseignants pour les belles expositions.

D. Peltier transmettra les remerciements à ses homologues de Seichamps, Saulxures et Essey.

Approbation du compte-rendu du 26 mars 2018: le Maire rappelle que D DEVITERNE a souhaité qu'une modification soit apportée au compte-rendu. C'est chose faite.

D DEVITERNE souhaiterait que les comptes-rendus soient soumis pour avis au groupe d'opposition avant d'être publiés sur le site internet de la Ville.

Le Maire répond que cela est contraignant mais cela sera revu en interne.

1/ Golf habitat : choix de l'aménageur

G.ROYER donne lecture de la délibération.

D. DEVITERNE demande qui aura le droit de préemption ?

G. ROYER répond que toutes les démarches sont à la charge de l'aménageur, y compris les acquisitions foncières, y compris les 30 000€ avancés par la Ville et qui seront remboursés par l'aménageur.

D.DEVITERNE souhaite savoir ce qu'il en est de l'utilité publique.

G. ROYER répond qu'il n'y aura pas de Déclaration d'Utilité Publique puisque le projet est privé. Les acquisitions se feront de gré à gré.

D. DEVITERNE demande ce qui va se passer en cas de refus de vente des propriétaires.

GR répond que les acquisitions feront l'objet de négociation, que des dations pourront être proposées en contrepartie des ventes.

D. DEVITERNE demande si la SAFER a son mot à dire pour les acquisitions de terres agricoles.

G. ROYER répond qu'une convention a été signée entre la SAFER et la Ville pour faciliter les acquisitions de ces terrains.

Vote : 4 contre : D. DEVITERNE P.HAUSERMANN I. CHIARAMIDA J.ENEL (pouvoir)
22 pour

2/ Forêt communale de Pulnoy : nouveaux choix stratégiques

L. WEHRLÉN présente le diaporama retraçant le projet.

Le Maire précise que ce projet s'intégrant dans le projet TIGA « des arbres et des hommes », des financements pourront être obtenus, à l'échelle régionale. Ce projet a une vocation économique car le bois est un outil de production, une vocation « santé » et une vocation participative, le projet devant être monté avec des habitants, des élus et des professionnels de la forêt.

Ce projet TIGA a été adopté par la Métropole.

Concernant notre forêt, il a été proposé à Saulxures de monter le projet ensemble car les deux forêts communales sont concomitantes. Les propriétaires privés vont être conviés à participer. Ce projet intercommunal pourra s'intégrer dans le projet plus global.

Le Maire poursuit en rappelant que le parcours de santé a été vandalisé. Il va être réparé. Il sera amélioré avec les financements obtenus plus tard. Il ne s'agit pas de faire de la forêt une forêt boulevard, mais de cultiver son identité et son caractère naturel (les sources, les gîtes d'animaux...).

D. DEVITERNE demande si des raisons pourraient faire obstacle à ce beau projet. Et si les financements n'étaient pas obtenus, quel serait le niveau d'investissement autorisé par le Maire pour réaliser le projet malgré tout.

Le Maire répond que le projet n'est pas financé, il fera l'objet d'un phasage, mais sera conservé, peut-être avec moins d'amplitude. Ce projet ne sera pas abandonné.

Vote : unanimité.

3/ Service « accueil périscolaire du soir » en école maternelle : tarifs 2018-2019 et modification du règlement intérieur

A.ANDRÉ donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité.

4/ Service restauration scolaire : tarifs 2018-2019 et modification du règlement

A.ANDRÉ donne lecture de la délibération. Le lissage du tarif maternel n'est pas appliqué pour l'année scolaire prochaine pour éviter une double augmentation.

P. HAUSERMANN demande si la facture détaille les différents éléments du tarif.

A.ANDRÉ répond que non mais pour la partie garderie, la mairie peut délivrer une attestation pour permettre aux parents de bénéficier des aides de la CAF.

P. HAUSERMANN demande si la mairie accepte les paiements par CESU.

A.ANDRÉ répond que la mairie n'est pas affiliée au dispositif CESU.

Vote : unanimité.

5/ Service « Mission ados » : tarif 2018-2019

G. NICOLA donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité.

6/ Aide aux premiers départs : renouvellement du dispositif

N. HOUDRY donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité.

7/ Dispositif « la Méridienne » : renouvellement et nouveaux tarifs pour 2018-2019

A.ANDRÉ donne lecture de la délibération et précise que cette année, seuls deux contrats ont été signés. La municipalité souhaite pouvoir maintenir la Méridienne pour laisser le choix du mode de garde aux parents.

Vote : à l'unanimité.

8/ Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018

G.NICOLA explique que depuis le 22 mai, date de la réunion des commissions, deux dossiers ont été retirés : la sécurisation des écoles car il faut réactualiser le devis mais les travaux pourront quand même être réalisés avant la fin de l'année. Pour mémoire, le dossier déposé au 2017 au titre du FIPD avait été refusé. En 2018, ce dossier a peu de chance d'être retenu. L'autre dossier retiré de la demande de DSIL concerne la vidéoprotection, la commission MAPA ayant décidé à la majorité de choisir la location. La location n'est pas subventionnable.

G.NICOLA précise que pour les trois dossiers présentés, le taux de financement peut varier de 20 à 80% mais il est probable que Pulnoy obtienne un taux de 20% plutôt que de 80%.

Vote : unanimité.

9/ réhabilitation de la Maison des Jeunes – approbation du projet – demande d'aide à la Région au titre Climaxion

G. NICOLA donne lecture de la délibération et précise que la mairie a travaillé avec l'ALEC. Le dossier devrait être validé.

F. PERROLLAZ ajoute que Climaxion existe depuis 2017, que ce dispositif a été développé par la Région en lien avec l'ADEME. Les entreprises peuvent aussi être bénéficiaires. Pulnoy est en capacité d'obtenir une subvention maximum car le dossier est composé des bouquets de travaux permettant au bâtiment d'être qualifié de BBC. C'est une belle ambition énergétique pour le bâtiment.

Vote : unanimité.

10/ Demande d'occupation de la salle Galmiche par Les Plonniers pour la soirée Beaujolais

D.PELTIER donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité.

11/ Demande d'occupation de la salle Galmiche par la Ligue de l'Enseignement 54 pour le dispositif « Lire et faire Lire »

D. PELTIER donne lecture de la délibération.

I. CHIARAMIDA demande pour quelle raison la gratuité n'est pas accordée. C'est une action importante.

Le Maire répond que c'est un temps d'échange entre bénévoles, sans enfant. Les demandes de salles sont toujours gênantes car l'on craint de ne pas être dans l'équité. Actuellement, une réflexion est en cours pour sortir un nouveau règlement d'attribution des salles, qui sera soumis à délibération.

Vote : unanimité.

12/ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : revalorisation des tarifs pour 2019

P. LAGO donne lecture de la délibération et propose d'augmenter les tarifs à hauteur de l'indice à la consommation, soit 1,2%. Il rappelle que les enseignes inférieures à 12m² sont exonérées pour ne pas pénaliser les petits commerces. La volonté n'est pas de se caler sur les communes voisines mais de faire a minima.

Le Maire ajoute qu'une étude est en cours à la Métropole pour harmoniser les tarifs.

Vote : unanimité.

13/ Adhésion au groupement d'achat de gaz de la Métropole du Grand Nancy

F.PERROLLAZ explique que l'électricité, entre 2012 et 2017, a augmenté de 29% Concernant le gaz, la molécule n'a pas augmenté mais la TICGN (taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel) a augmenté, sur la même période, de 710% car liée à la taxe carbone. L'intérêt de ce groupement est d'obtenir un prix de molécule moins cher.

Le 2ème marché s'arrête à la fin de cette année, il faut aller vite car les prix fluctuent comme à la bourse. Plus le groupement est important, plus il est fort.

La participation demandée par la Métropole pour les frais de gestion est de 330 €.

D. DEVITERNE souhaite faire un commentaire. La démarche est une bonne chose mais ce qui est regrettable, c'est le non-choix. On ne devrait pas avoir à faire ce choix car c'est une privatisation du marché sur des produits de 1ère nécessité. C'est regrettable.

Vote : unanimité.

14/ Demande de subvention de l'association sportive Garden Golf Grand Nancy Pulnoy

N. JACOB explique que c'est une 1^{ère} demande de subvention de cette association, arrivée hors délai. N. JACOB donne lecture de la délibération.

Le Président a informé que la subvention serait dédiée principalement à l'école de golf.

Pour D. DEVITERNE, autant la subvention accordée à Albatros semble être justifiée, autant ce cas semble plus flou. D. DEVITERNE ajoute qu'on connaît le public qui joue au golf.

NJ répond que cette demande de subvention est comme celle du football club.

D. DEVITERNE répond que c'est une association du Grand Nancy.

N. JACOB répond que c'est au contraire un club de Pulnoy, même s'il porte l'appellation « Grand Nancy ».

Le siège social est à Pulnoy.

G. ROYER ajoute qu'un jeune Pulnéen a été champion de France grâce à sa formation de qualité.

Le Maire rappelle que la demande de subvention est parvenue en mairie après la réunion de la commission d'attribution des subventions des autres associations.

N. JACOB précise que le bureau de l'association a été remanié complètement, et que le nouveau directeur redynamise l'association.

D. DEVITERNE demande qu'un bilan des adhérents soit fait.

Le Maire répond que l'année prochaine, l'association devra répondre aux critères, comme les autres.

Vote : unanimité.

15/ Protection des données personnelles : signature d'une convention avec la Métropole du Grand Nancy pour la mutualisation du Data Protection Officer

M. OGIEZ explique l'objet de la délibération. C'est un dispositif permettant, entre autres, de protéger les personnes harcelées au téléphone.

G. ROYER espère que cela marchera mieux que Bloctel.

M. OGIEZ précise que la protection des données personnelles sera mise en œuvre progressivement.

Vote : unanimité.

16/ Réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi : signature d'une convention entre la ville de Pulnoy et le Relais Amical Malakoff Mederic Lorraine Sud (RAMMLS)

M. OGIEZ donne lecture de la délibération. Cette convention est possible grâce à Monsieur Franche, habitant de Pulnoy et membre du RAMMLS.

Vote : unanimité.

17/ Elections professionnelles : maintien du paritarisme au Comité Technique et Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail et fixation du nombre de représentants du personnel

Le Maire rappelle que les élections professionnelles se tiendront le 6 décembre prochain, élections qui se tiennent tous les 4 ans. Le Maire donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité.

18/ Convention d'adhésion au dispositif expérimental pour la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) entre la ville de Pulnoy et le Centre de Gestion 54

Le Maire donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité.

Affaire non délibérative

Déploiement de la fibre optique sur le territoire de Pulnoy : point d'avancement (diaporama).

M. OGIEZ rappelle que le déploiement a été initié il y a maintenant 2 ans sur Pulnoy. Tous les opérateurs peuvent aller sur le réseau créé par Orange.

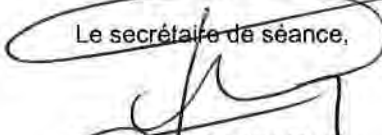
SP demande si le réseau local est bouclé.

M. OGIEZ répond qu'il est en étoile.

Fait à Pulnoy, le 21 juin 2018

Le Maire

Michelle PICCOLI

Le secrétaire de séance,

Dominique DEVITERNE

